

PLUi-H du Pays de Tarascon

La concertation avec les habitants est relancée.

Le Conseil communautaire du Pays de Tarascon a délibéré, le 24 septembre 2026, afin de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

A la suite du premier arrêt du projet, survenu en février 2026 et des avis formulés par les communes et les organismes consultés, la Communauté de communes a décidé de poursuivre le travail sur le document en vue d'un second arrêt du projet.

Cette décision s'accompagne de la relance de la concertation avec les habitants, qui se poursuivra jusqu'au prochain arrêt du PLUi-H.

Comment participer ?

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans chaque mairie du territoire, aux heures habituelles d'ouverture.

Chacun peut y inscrire ses observations, remarques et propositions concernant le projet de PLUi-H.

Il est également possible de transmettre ses contributions :

- Par mail, à l'adresse : pluih@cc-paysdetarascon.fr ;
- Par courrier à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Tarascon – 16 place Jean Jaurès – 09400 Tarascon-sur-Ariège.
- Sur le registre disponible au siège de la Communauté de communes.

Le dossier du PLUi-H présenté lors du premier arrêt de février 2026 demeure consultable et sert de base à cette nouvelle phase de travail et de concertation. Il est disponible sur le site internet de la communauté de communes et consultable en version papier à la communauté de communes.

Le site internet doit être modifié afin d'intégrer ces nouveaux éléments. Le calendrier du second arrêt et des étapes suivantes sera communiqué ultérieurement.

Pour rappel : La mairie de LAPEGE est ouverte le jeudi de 10h à 15h